

Image not found or type unknown



Quelle garanttie pour un parquet?

Par **clo67**, le **27/09/2008** à **11:12**

je suis proprietaire d'un appartement en avril 2006 j'ai fait pose un nouveau parquet, en mai 2008 mon locataire m'informe que le parquet gondole. Je prend contact avec le poseur du parquet qui me l'a aussi vendu celui ci me dit que c'est un defaut du parquet mais vu qu'il y a une garantie biennale dessus, il ne ferra plus rien !! est ce vrai ou peut on dire que c'est un vice cache? ai je un recours? si oui lequel?